



FUTSAL HANDISPORT

CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT DE FRANCE

Septembre 2022

CONTACT

Sébastien DUBOIS
Réfèrent National Futsal Handisport
06 72 60 27 34

futsal@handisport.org

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
CANDIDATURE.....	3
Prérequis	3
Procédure de candidature	3
Attribution de l'organisation.....	4
Dispositions communes applicables au candidat retenu.	4
Assurance	4
Transparence des finances.....	4
PERIODE DE COMPETITION, EFFECTIF ET PROGRAMME PREVISIONNEL.....	4
DISPOSITIONS TECHNICO-SPORTIVES	5
Les installations sportives	5
Le matériel	5
Les arbitres.....	5
Le médical	6
Les inscriptions.....	6
DISPOSITIONS LOGISTIQUES	6
Hébergement	6
Restauration.....	6
Transport et parking	6
Accueil.....	7
DISPOSITIONS FINANCIERES	7
Frais d'inscription.....	7
Budget	7
COMMUNICATION	7
Affiche	7
Photos	8
Partenariat	8
Conseil.....	8
CONTACT.....	8

PREAMBULE

L'organisation d'une journée de Championnat de France est à la fois l'un des moments forts de la saison pour une commission sportive et un formidable moyen de découverte et de promotion de la discipline pour les instances locales.

Ce cahier des charges est un outil de travail qui permet à l'organisateur de le guider dans ses démarches, et qui précise les exigences fédérales pour ce type de manifestation.

Ce cahier des charges définit également le rôle de chacun ses droits et devoirs. Il permet de mieux suivre dans la phase pré opératoire l'avancée dudit projet.

Le Championnat de France de Futsal Handisport en quelques chiffres :

- ✓ 1 à 2 journées de compétition en Groupe A
- ✓ 2 à 3 journées de compétition en Groupe B
- ✓ 4 à 12 clubs
- ✓ 100 à 200 sportifs engagés
- ✓ 2 terrains de compétition

CANDIDATURE

Prérequis

Tout candidat à l'organisation d'une journée de Championnet France de Futsal Handisport doit répondre aux prérequis suivants :

- ✓ Comporter dans son comité d'organisation une structure affiliée à la FFH ou être une structure associative affiliée à la Fédération Française Handisport (FFH) ;
- ✓ Etre à jour de ses cotisations au moment de la demande ;
- ✓ Pour les comités départementaux candidats : avoir un accord écrit du comité régional handisport ;
- ✓ Pour les clubs candidats : avoir un accord écrit du comité régional et du comité départemental handisport ;
- ✓ S'être assuré que les installations sportives et autres infrastructures soient disponibles aux dates prévues.

Procédure de candidature

Le comité ou club candidat devra faire une demande écrite, par e-mail, au référent national Futsal Handisport, accompagnée des éléments suivants :

- ✓ Un dossier de présentation des infrastructures envisagées (espaces sportifs / espace de restauration / espace technico-sportifs...), accompagné si possible des pré-accords institutionnels écrits quant à la réservation des équipements sportifs ;
- ✓ Un budget prévisionnel de la compétition tenant compte du cahier des charges présent ;
- ✓ Tout autre document qui pourra valoriser la candidature.

Attribution de l'organisation

Après étude des candidatures, la commission sportive Futsal Handisport enverra, par email, au candidat sélectionné une lettre d'attribution officielle (environ 10 mois avant la compétition). Dans le cas d'un comité départemental ou d'un club retenu, le comité régional (et le comité départemental le cas échéant) seront mis en copie de l'email d'attribution.

Dispositions communes applicables au candidat retenu.

Assurance

Les organisateurs doivent souscrire un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, celle des participants et du public. Les licenciés et les pratiquants devant être considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités (obligation d'assurance relative à l'article L321-1 du Code du Sport).

Transparence des finances

Le candidat retenu s'engage à respecter la transparence de ses finances envers la commission sportive. Les charges et recettes liées aux coupes devront faire l'objet d'un bilan financier à fournir à la commission sportive à l'issue de l'évènement.

PERIODE DE COMPETITION, EFFECTIF ET PROGRAMME PREVISIONNEL

Chaque journée de Championnat de France de Futsal regroupe environ 80 sportifs et 20 accompagnateurs.

Le Championnat de France a lieu sur entre décembre et fin mai.

Les dates sont à définir avec la commission Futsal Handisport.

Les aspects sportifs sont gérés par les membres de la commission sportive (2) :

- ✓ 1 référent national ou suppléant ;
- ✓ 1 délégué technique ;

En complément, pourront être présents :

- ✓ 1 représentant de la direction technique nationale handisport ;
- ✓ 1 élu de la Fédération Française Handisport ;
- ✓ 1 à 3 membres des services communication et marketing de la Fédération Française Handisport.

Le comité d'organisation se charge de réunir les bénévoles nécessaires au bon déroulement de la compétition (accueil, restauration, transport, arbitres etc)

Les frais d'hébergement et de restauration des membres de la commission, des représentants fédéraux et des arbitres sont à la charge de l'organisateur. Leurs frais de transport sont à la charge de la commission sportive fédérale et des services fédéraux.

La programmation des journées sera établie au préalable par la commission sportive et ne pourra en aucun cas être modifiée sans l'accord de la commission. Vous trouverez ci-dessous le programme prévisionnel type d'une journée de Championnat de France :

Dimanche

- ✓ 08h Accueil des participants
- ✓ 8h40 Réunion des arbitres
- ✓ 9h-17h Compétition
- ✓ 17h15 protocole (dernière journée de championnat uniquement)

DISPOSITIONS TECHNICO-SPORTIVES

Les installations sportives

Les plateaux sportifs :

- ✓ Gymnase de type C avec tracés et buts de handball
- ✓ 2 terrains
- ✓ Minimum un terrain avec tribune

Espaces annexes :

- ✓ Secrétariat Sport (gestion informatique des résultats...), matérialisé sur le plateau sportif ;
- ✓ Espace accueil (hall d'accueil ou espace à matérialiser sur le plateau sportif...) ;
- ✓ Infirmerie et local anti-dopage ;
- ✓ Vestiaires arbitres et vestiaires sportifs hommes et femmes ;
- ✓ WC et douches ;
- ✓ Parking (environ 50 places minimum) ;
- ✓ Optionnel : Espace repos (salle isolée, au calme, où les sportifs pourront se détendre).

Le matériel

Matériel apporté par la commission sportive fédérale et les arbitres :

- ✓ Médailles fédérales et trophées lors de la dernière journée ;
- ✓ Logiciel de compétition ;
- ✓ Matériel personnel des arbitres (sifflets, cartons, etc).

Matériel à fournir par l'organisateur :

- ✓ Matériel sportif :
 - 10 ballons par terrain (ballons taille 4 ou 4,5 sans rebond)
 - 2 lots de chasubles par terrain
- ✓ Accès Internet fortement recommandé
- ✓ Matériel électrique (rallonges, multiprises...) ;
- ✓ Sono, micro HF, haut-parleurs ;
- ✓ Décor plateau sportif et podium (plantes, banderoles, mâts-playas...) ;
- ✓ Ordinateur portable ;
- ✓ Imprimante, cartouches d'encre, papier ;
- ✓ Bancs de touches ;
- ✓ Tables ;
- ✓ Chaises ;
- ✓ Produits sanitaires COVID-19 (gel hydro alcoolique, spray désinfectant, masques, lingettes...) ;
- ✓ Lot d'accueil recommandé ;

Les arbitres

L'équipe arbitrale est composée de :

- ✓ 1 Délégué Technique (responsable du programme compétitif et gestion des résultats)
- ✓ 3 arbitres par terrain
- ✓ 3 bénévoles de table de marques par terrain.

Le médical

Préalablement à la manifestation, l'organisateur préviendra le SAMU local de l'évènement, en lui indiquant le lieu, les horaires, le nombre approximatif de personnes présentes, le(s) type(s) de handicap...

Pour toute la durée du championnat, l'organisateur devra :

- ✓ Désigner un « référent médical » identifiable ;
- ✓ Prévoir un local médical, avec table, chaises, téléphone et numéros d'appel d'urgence ;
- ✓ Prévoir une trousse de secours avec pansements, bandes...et médicaments si un médecin est présent ;
- ✓ Prévoir la présence de tout organisme ou personne qualifiée pour assurer les soins adaptés aux personnes présentes (sportifs, encadrants, bénévoles, organisateurs...). Si un médecin est présent pendant la compétition, qu'il soit bénévole ou non, un contrat doit être établi.

Les inscriptions

L'inscription au Championnat de France de Futsal Handisport est libre. Les sportifs souhaitant participer devront être titulaires d'une licence handisport de type compétition en futsal.

Les inscriptions se font sur la plateforme Extranet Handisport. Elles devront être closes 3 à 5 semaines avant le début de la compétition, date fixée entre la commission et l'organisateur.

DISPOSITIONS LOGISTIQUES

Hébergement

La réservation et les frais d'hébergement des membres de la commission, représentants fédéraux et arbitres seront pris en charge par l'organisateur.

L'organisateur peut s'il le souhaite proposer des prestations d'hébergement aux participants et en définir les tarifs. Les participants pourront faire le choix de l'autonomie dans leur réservation d'hébergement.

Restauration

La réservation et les frais de restauration des membres de la commission, représentants fédéraux et arbitres seront pris en charge par l'organisateur.

L'organisateur peut s'il le souhaite proposer des prestations de restauration aux participants et en définir les tarifs. Les participants pourront faire le choix de l'autonomie pour leur restauration.

L'organisateur doit prévoir un lieu hors terrain de compétition dans lequel les participants pourront déjeuner librement.

Transport et parking

Prévoir des stationnements près des installations sportives et hôtels, et le cas échéant une autorisation municipale ou préfectorale.

L'organisateur peut s'il le souhaite proposer des prestations de transport aux participants et en définir les tarifs. Les participants pourront faire le choix de l'autonomie.

Accueil

L'organisateur a la charge de l'accueil des clubs. L'accueil doit se faire sur le lieu de compétition (hall d'accueil, salle annexe ou espace à matérialiser...).

Lors de leur arrivée, les clubs passent en premier lieu par cet accueil, qui pourra alors leur donner les informations générales et logistiques nécessaires au bon déroulement de leur séjour (infos navettes, infos restauration...). L'accueil est également le lieu de distribution des lots d'accueil et factures acquittées.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions auxquels sont soumis les participants sont les suivants :

- Frais techniques fixes : 200€ par club, réglés à la FF Handisport par l'intermédiaire de la Commission Sportive Futsal.
- Frais de navettes, de restauration et d'hébergement : à la discrétion de l'organisateur, réglés directement auprès de l'organisateur.

La date limite d'engagement est fixée entre 3 et 5 semaines avant l'évènement, d'un commun accord entre la commission sportive et l'organisateur.

Conditions de remboursement des clubs participants selon Règlement Général Futsal Handisport ([futsal.handisport.org](https://www.futsal.handisport.org))

Budget

Toute demande de candidature devra faire l'objet de la présentation d'un budget prévisionnel en recettes et dépenses faisant apparaître l'ensemble des postes inhérents à l'organisation générale.

Lors des démarches relatives à l'élaboration du budget, le comité organisateur à libre cours pour contacter des partenaires.

COMMUNICATION

NB/ La FFH n'est pas partenaire d'un Championnat de France handisport. Elle est la fédération sous l'égide de laquelle le championnat est organisée. Les organisateurs sont le club ou le comité concerné.

Affiche

La FFH est chargée de la création numérique de l'affiche du championnat. L'organisateur et/ou la commission sportive devront remplir le formulaire de demande d'affiche, accompagné des logos de partenaires et d'une sélection de photos, et renvoyer le tout au pôle Sport Pour Tous (c.hordenneau@handisport.org). Le pôle Sport Pour Tous en relation avec le service communication de la FFH réaliseront l'affiche et la proposeront à la commission sportive.

Photos

L'organisateur est invité à proposer un photographe, professionnel ou non, pour assurer un reportage du championnat (au moins le jour des phases finales) et permettre ainsi sa promotion avec le service communication FFH. Le reportage doit être négocié avec cession totale des droits à la fédération, à la commission sportive et à l'organisateur.

Les éventuels frais du photographe sont à la charge du comité organisateur (hébergement ; restauration ; frais de déplacement).

Photos à transmettre par e-mail / Wetransfer / CD / clé USB au service communication FFH : photo@handisport.org

Partenariat

L'organisateur pourra solliciter le soutien des partenaires de son choix, même concurrents aux partenaires officiels nationaux de la fédération. Néanmoins, la présence des logos des partenaires officiels de la Fédération reste obligatoire sur l'affiche.

Conseil

Le service communication FFH et la commission restent à la disposition de l'organisateur pour tout conseil, question ou assistance. Ils peuvent être consultés à tout moment, le plus tôt possible en amont de l'événement pour toute problématique liée à la communication.

CONTACT



Sébastien Dubois
Référént national Futsal Handisport
06 72 60 27 34 // futsal@handisport.org